

Politiques de la langue bretonne

Le Breton, langue régionale de France, peine, comme ses homologues ici présentes, à trouver sa place au sein de la législation française. Et ce n'est pas dans le projet de loi de finances 2018 que ces langues trouveront un meilleur appui, tout étant consacré à la langue française. Rien pour les langues de France et rien pour la langue bretonne.

La France n'ayant pas repris à son compte certains des engagements en matière de service public qui figurent dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, en particulier la co-officialité de deux langues, il n'y a donc pas de politiques linguistiques institutionnelles en faveur des langues de France autres que le français. La langue bretonne n'étant pas une langue officielle régionale, il ne peut pas avoir de politique en sa faveur.

Les interventions sur les questions de langue bretonne sont donc le fait soit de collectivités territoriales comme la région ou le département soit de structures associatives régionales ou locales comme le collectif Ai'ta! (Allez en français)..

La région administrative nommée à tort BRETAGNE (car amputée d'un de ses départements historiques, la Loire Atlantique) a adopté en 2004 une première politique linguistique, actualisée en 2012.

Le département du Finistère a défini un Schéma linguistique départemental.

Ces interventions tentent de peser par une action de nature réglementaire ou/et militante sur la situation sociolinguistique concernée. Mais ce sont des politiques linguistiques de protection, patrimoniale et non des politiques de soutien et de développement. Ces politiques publiques contribuent à légitimer la survie de la langue bretonne, en général stigmatisée en même temps que célébrée, et à accroître sa visibilité dans l'espace public au travers de signalisations bilingues ou de manifestations festives.

Peu de résultats jusqu'à présent mais le déclenchement en 2004 d'une pétition pour la promotion de la langue bretonne cosignée par Jean-Marie Gustave Le Clézio, prix Nobel de littérature, Yves Coppens, Erik Orsenna, etc...qui dénonce les mesures actuelles telles que:

- le refus fréquent d'ouverture des classes bilingues malgré une demande importante.
- les freins à la diffusion du breton dans l'audiovisuel et en particulier sur le réseau hertzien.
- la fragilisation des écoles Diwan, écoles associatives, gratuites et laïques où l'enseignement est dispensé en langue bretonne.
- la suppression des filières optionnelles d'enseignement du breton dans de nombreux établissements.

et l'affectation quasi-systématique des professeurs certifiés brittophones hors de Bretagne.

On ne s'étonnera donc pas, à l'énoncé des quelques indicateurs quantitatifs qui suivent, que la langue bretonne ait été classée par l'UNESCO comme une langue sérieusement en danger, 10 000 brittophones disparaissant par an.

Jugez-en plutôt:

4,5 % de locuteurs actifs, 11 % des communes pourvues d'une filière bilingue, 2 % d'enfants scolarisés dans les filières bilingues, 0,27 % d'étudiants suivant un cursus "langue bretonne", 0,07 % d'apprenants adultes et 0,5 % du budget régional..

LES CHIFFRES CLÉS DE LA LANGUE BRETONNE

Nombre de locuteurs actifs (sondage 2007)	206 000 sur 4 617 000 habitants soit 4,5%
Nombre d'enfants scolarisés dans les filières bilingues (rentrée 2016)	17 758 sur 884 707 soit 2 %
Nombre de communes pourvues d'une filière bilingue en primaire (rentrée 2016)	166 sur les 1482 soit 11%
Nombre d'étudiants (rentrée 2016)	920 dont 462 suivant le cursus "langue bretonne" Sur 171 585 soit 0,5 %

Nombre d'apprenants adultes

(2016)

3237 en cours hebdomadaires, **318** en formations intensives (6 et 3 mois) soit 0,077%

Et donc, on ne s'étonnera pas non plus que les Bretons dans leur grande majorité ne parlent pas breton.

Alors que presque toutes les nations et les peuples ont leur propre langue parlée au quotidien, la Bretagne est un pays qui a une langue très peu parlée par la population. En fait, en Bretagne, au quotidien, plus de gens parlent anglais que breton. Aujourd'hui, une personne qui parlerait seulement le breton aurait du mal à se déplacer en Bretagne. Pourquoi est-ce ainsi ?

Parce que le breton n'est pas une langue officielle en Bretagne. Certes les panneaux de signalisation sur les routes secondaires et dans certaines municipalités sont dans les deux langues. Le bilinguisme, signe de co-officialité des langues française et bretonne, est présent également dans certains établissements culturels et commerciaux. Mais le breton n'est pas un sujet obligatoire pour tous les élèves et vous n'êtes pas obligés de le connaître pour aller au collège, au lycée et à l'université. Le Conseil Régional n'a pas su créer une radio et une télévision en langue bretonne.

Donc, en pratique, le français domine. Tout le monde né en Bretagne parle couramment le français. C'est la langue de la télévision, de la radio, des journaux, du travail et des magasins. Les politiciens font parfois des gestes symboliques comme l'utilisation du breton pour la première ligne de leur discours ou annoncent plus qu'ils ne chantent l'hymne national breton (Bro Gozh Ma Zadoù), mais ils passent rapidement au français car sinon ils ne seraient pas compris. Le seul endroit où le breton est parlé, c'est dans les salles de classe. D'où au niveau politique, une vision scolaire et non culturelle de la langue bretonne. Dans le maigre budget régional, le soutien à la langue bretonne est une sous-rubrique de la mission Enseignement.

La langue bretonne est pourtant, comme toutes les langues, une langue qui participe à la richesse de la culture en Bretagne, en France et en Europe. Le Parti Breton considère que ce n'est qu'en acquérant un statut de langue officielle régionale que la langue bretonne ne disparaîtra pas et que son usage et son enseignement pourront être promus et renforcés aux plans institutionnel, médiatique et éducatif.

Yves-François LE COADIC
Délégué du Conseil National du Parti Breton